Fiche de poste
Conseiller/ Conseillère pédagogique numérique

PRÉSENTATION DU POSTE

L'action du conseiller ou de la conseillère pédagogique s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'IEN chargé) de la mission numérique avec lequel ou laquelle il ou elle travaille en étroite collaboration en intégrant les finalités pédagogiques et éducatives définies au plan national, académique et départemental.

Les fonctions s'exercent dans le cadre de la polyvalence du métier de professeur des écoles.

- Secteur d'intervention : mission départementale (découpage des secteurs d'écoles entre les deux CPD numériques)
- Lieu de rattachement : DSDEN 58

MISSIONS

Le conseiller pédagogique ou la conseillère pédagogique participe à la mise en œuvre des orientations nationales, académiques et départementales.

Ses missions :

- Suivre et accompagner collectivement ou individuellement des professeurs des écoles ;
- Participer à la formation des directeurs nouvellement nommés pour l'accompagnement à la prise de fonction : applications métiers, charte du bon usage de l'ordinateur de de l'internet, mise en place du cadre de référence des compétences numériques pour l'école, cadre du RGPD ;
- Aider à l'utilisation pédagogique du matériel (PC, tablettes, classes mobiles, TBI, appareil photo numérique, vidéoprojecteur, caméra…) ;
- Participer aux actions de formation, d'information, d'animation, à travers les stages incluant le numérique éducatif, les animations pédagogiques in situ, les animations pédagogiques en présentiel, les animations pédagogiques hybrides ;
- Contribuer aux plans de formation nationaux mathématiques et français ;
- Concevoir des parcours de formation à distance, des webinaires incluant le numérique au service des apprentissages ;
- Participer au groupe de travail départemental numérique éducatif ;
- Travailler en collaboration avec les conseillers pédagogiques des différentes circonscriptions ;
- Accompagner ou représenter l'IEN chargé(e) de la mission numérique éducatif au cours de réunions institutionnelles ;
- Participer à la réalisation de captures vidéo ou photo au service de la formation des enseignants et des parcours de formation à distance ;
- Impulser et accompagner à tous les niveaux (département, circonscription, école, classe,) le développement d'actions pédagogiques favorisant l'accès de tous aux ressources numériques.
- Contribuer à la vie numérique des circonscriptions ;
- Contribuer à l'actualisation du site départemental numérique éducatif ;
- Impulser et accompagner le déploiement des dispositifs nationaux, académiques et départementaux ;
- Participer au suivi et à l'évaluation des élèves instruits en famille (IEF) ;
- Participer à des évaluations externes d'écoles ;
- Réaliser une veille pédagogique des ressources et des technologies numériques ;
- Repérer les pratiques à valoriser et suivre les expérimentations.
- Travailler en parfaite harmonie avec l'autre conseiller pédagogique numérique.

COMPÉTENCES ATTENDUES

- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement ;
- Actualiser régulièrement ses connaissances et s'inscrire dans une dynamique de recherche permanente d'informations ;
- Être capable de travailler en équipe en particulier avec le conseiller pédagogique départemental numérique, avec l'IEN, les autres conseillers pédagogiques, les coordonnateurs REP, les principaux de collège, les équipes d'écoles, les partenaires institutionnels et associatifs permettant la mise en œuvre d'actions conjointes avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de bonnes qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Faire preuve de qualités relationnelles, de diplomatie, de disponibilité, de discrétion et de loyauté à l'institution ;
- Maîtriser les outils numériques
- Faire preuve de disponibilité et de mobilité.

PARTICULARITÉS

Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer lors de l'année scolaire 2023-2024.

Poste à temps plein vacant au 1er septembre 2023.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Arrêté du 13 décembre 2022 ;
Décret n° 2012-293 du 29 février 2012 ;
Décret n° 2014-1019 du 8 septembre 2014.

CANDIDATURE

Envoyer CV et lettre de motivation pour vendredi 24 mars 2023 au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat d'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :

adj.ien58@ac-dijon.fr